



**DELIBERATION N° 2023/27**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

**Objet : Demande de subvention pour les travaux de la salle Argyle LAVAT**

Convocation du : 10 février 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 15 février 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 16 février 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 16 février 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents () : 16

Etaient absents excusés représentés () : 3

Etaient absents excusés non représentés () : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Céline MENQUET



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 15 février 2023

En décembre dernier, lors d'une simple intervention des Services Techniques afin de repositionner quelques « dalles » du faux-plafond, il a été constaté que la ferme principale était « fracturée ».

Un arrêté d'interdiction d'utilisation a immédiatement été émis.

Différents spécialistes sont venus constater et évaluer les risques immédiats.

Aujourd'hui, il nous faut faire appel à des experts afin de réaliser des études, des calculs de structure et des contrôles imposés par la classification en ERP.

Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer les études pour entreprendre la réparation de la ferme de la salle Argyle LAVAT et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

## PLAN DE FINANCEMENT :

	PRESTATAIRES	PRIX HT En €	TVA 20% En €	TOTAL TTC En €	FINANCEMENT Département (40% DU HT)
Etude de structure	ISAO	3000	600	3600	
Etude de faisabilité	SIRACH	7000	1400	8400	
Dépose du plafond	FADEL	2690	538	3228	
Bureau de contrôle	SOCOTEC	800	160	960	
Intervention électrique	AETL	550	110	660	
<b>TOTAL</b>		<b>14040€</b>	<b>2808€</b>	<b>16848€</b>	<b>6740 € HT</b>

Le reste à charge pour la commune est de 10108€.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

### **DECIDE**

- **D'approuver** le lancement des différentes études
- **D'approuver** le Plan de Financement présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental et des autres financeurs au taux le plus élevé possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au bon déroulement de cette opération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 15 février 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**



**Le Maire**

**Stéphane CHARPENTIER**

